



Commune de CHASSE-sur-RHÔNE
Isère

Téléphone : 04 72 24 48 00
Télécopie : 04 72 24 48 19

Nos réf. RA/AG 1 B 3

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 25 mars 2009 à 18 h en Mairie

Présents : Mmes, MM. RIOULT, CORNACCHIA, CINO, BUONO, CANIN, BALSAMO, FABRE (sauf au début) COMBIER, SURLES, BOUVIER (sauf au début), BAUDOUIN, COMBALUZIER, TABONE, GUDET, TREBUCHON, SAIBI, VERMARE, Agnès CHINCHILLA, SANFILIPPO

Absents Excusés :

- Mme SIGONNEY, procuration à M. RIOULT
- Mme CARBAIN, procuration à M. COMBIER
- Mme FABRE (avant son arrivée), procuration à M. SURLES
- M. BOUVIER (avant son arrivée), procuration à M. CANIN
- M. BENFIFI, procuration à Mme TREBUCHON
- Mme BELKACEM, procuration à M. COMBALUZIER
- Mme MEHENNI, procuration à M. BALSAMO
- Mme DESROIS, procuration à M. BUONO
- M. Gérard CHINCHILLA, procuration à Mme Agnès CHINCHILLA

Autre absente : Mme COSTANZA

Date de convocation : 16 mars 2009

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme TABONE est désignée comme secrétaire de séance. Elle peut être aidée à cette tâche par M. ALOY, Directeur Général des Services.

Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Le compte-rendu principal et le compte-rendu complémentaire de la réunion du jeudi 5 février 2009 sont adoptés sans observations. M. RIOULT en profite pour donner quelques informations complémentaires concernant l'évolution du dossier du C.F.A.L. (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise).

1°) FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009 – PRESENTATION : M. BALSAMO

Le projet de Budget Primitif 2009 du Budget Général a fait l'objet d'un Débat d'Orientation Budgétaire lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 février dernier. Il a été présenté lors de la Commission des Finances du 17 mars 2008. Le Débat d'Orientation Budgétaire avait exprimé les contraintes pesant sur la section de fonctionnement. Il avait mis en valeur également les différents projets qui pouvaient être inscrits en section d'investissement. Comme il avait été indiqué dans la note de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, les dépenses de la section de fonctionnement ne peuvent se limiter à une croissance zéro et doivent tenir compte de l'augmentation des services apportés à la population et des normes en tous genres qui sont imposées aux collectivités. Compte-tenu d'un remboursement décalé à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois de 119 000 € (charge non reconductible les années suivantes), le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 5 214 100 €

A noter que le prélèvement pour les dépenses d'investissement s'élève globalement à plus de 900 000 €.

En recettes de fonctionnement, comme expliqué également lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, les recettes principales provenant de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois restent stables, que ce soit la Dotation de Compensation à 3 208 000 € ou la Dotation de Solidarité Communautaire à 119 000 €. En revanche, l'aide de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement, est en augmentation de plus de 4% à 451 000 €. Ce bon résultat est dû à l'augmentation de la population communale. Toutefois, les dotations de compensation de l'Etat diminuent de 75 000 € à 65 000 €. Dans ce contexte, le produit des impôts communaux, même en augmentation, reste limité à la somme de 1 717 500 €.

En dépenses d'investissement, le projet de budget tient compte des opérations qui sont d'ores et déjà engagées et qui sont principalement :

- La rénovation du quartier de la Gare.
- La construction de 10 logements de l'O.P.A.C.38 au Château.
- Les travaux de rénovation du Centre Social.
- Les travaux d'extension du Restaurant Scolaire Joseph Domeyne.
- La réalisation de "Jardins partagés" aux Barbières.
- La viabilisation des anciens et nouveaux logements cités Berquet.

D'autre part, si le remboursement d'emprunts en part capital s'établit à 914 000 €, en augmentation de 5,74% par rapport à celui de 2008 (864 000 €), les intérêts des emprunts à 318 000 € diminuent de 11,50% par rapport à la même année 2008.

En recettes d'investissement, l'augmentation des dépenses de cette même section, par rapport aux années précédentes, permet d'inscrire une prévision de recettes supplémentaires au niveau du remboursement du fonds de compensation de T.V.A. porté à 392 000 €. D'autre part, les recettes issues des subventions à percevoir pour les travaux qui doivent être réalisés, s'établissent à un montant de 396 000 €. Toutefois, l'équilibre de la section d'investissement nécessite un effort important au niveau des emprunts avec un montant de 1 300 000 €. Ce montant devrait pouvoir être réduit lors de l'affectation de l'excédent 2008.

De ce fait, le projet de Budget Primitif s'équilibre, en section de fonctionnement, pour un montant de 6 474 000 € et en section d'investissement à 4 081 150 €. Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce budget.

A la suite de cette présentation, M. SANFILIPPO rappelle que toutes les questions ont été posées et les explications données lors de la Commission des Finances.

Le budget primitif 2009 de la Commune est ensuite approuvé par 21 voix POUR et 5 CONTRE.

2°) FINANCES – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2009 – PRESENTATION :
M. BALSAMO

Pour permettre l'établissement des recettes fiscales de la commune tel qu'indiqué à l'article 7311 du budget pour un montant global de 1 717 591 €, il est nécessaire d'augmenter de 2% les taux d'imposition de la commune. Ceux-ci restent néanmoins inférieurs à ceux existant dans les autres collectivités. Les taux d'imposition qu'il est donc demandé à l'assemblée d'approuver sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,73 %
- Taxe foncière bâti : 14,84 %
- Taxe foncière non-bâti : 67,55 %

A la suite de cette présentation, aucune question n'étant posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 21 voix POUR et 5 CONTRE.

* * *

Après l'examen de cette question, M. BOUVIER prend place dans l'Assemblée. Sa procuration donnée à M. CANIN cesse donc immédiatement.

* * *

3°) FINANCES – APPROBATION DU BUDGET EAU 2009 – PRESENTATION :
M. BALSAMO

Le Budget Primitif Eau de l'année 2009 avait été déjà évoqué à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire lors du Conseil Municipal du 5 février dernier. Il a été présenté et détaillé lors de la Commission des Finances du 17 mars 2009. En section d'exploitation, il ne présente pas de caractéristique particulière et s'équilibre à un montant de 290 340 €. En section d'investissement, il prend en compte d'une part le reliquat du programme de travaux 2008 dont les avenants ont été approuvés lors du précédent Conseil Municipal du 5 février 2009. D'autre part, il tient compte du programme 2009 de réalisation de travaux, qui avait été approuvé dans son avant-projet lors du Conseil Municipal du 18 septembre 2008, et qui sera évoqué également lors de la présente assemblée. Le total de l'opération à réaliser s'établit donc à 850 000 € T.T.C. et le montant global de la section d'investissement à 1 074 340 €. Pour l'équilibre de cette section, en plus des ressources issues de la section de fonctionnement et du remboursement de la T.V.A., il sera nécessaire d'emprunter une somme de 650 000 €.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce budget.

A la suite de cette présentation, M. RIOULT formule une remarque complémentaire. Puis, aucune question n'ayant été posée ni aucune autre intervention effectuée, le budget Eau 2009 est approuvé par 21 voix POUR et 5 Abstentions.

* * *

Après l'examen de cette question, Mme FABRE fait son entrée dans l'Assemblée. Sa procuration à M. SURLES cesse donc immédiatement.

4°) FINANCES – EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2009 – PLAN DE RELANCE GOUVERNEMENTAL – DISPOSITIONS RELATIVES AU FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A. – PRESENTATION : M.BALSAMO

En application des dispositions de la Loi de Finances rectificative pour 2009 du 4 février 2009, le Gouvernement a rendu possible le versement anticipé des attributions du Fonds de Compensation de T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008. Les bénéficiaires de ce dispositif doivent s'engager par convention avec l'Etat à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009 par rapport à la moyenne des

dépenses réelles d'équipements réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. Cette moyenne s'est établie à 2 010 314,85€ pour les 4 années concernées. Pour l'année 2009, il a été inscrit la somme de 2 446 350€ en dépenses réelles d'équipements soit une augmentation de 21,7% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat. Il est donc possible, pour la commune, d'approuver la convention correspondante avec l'Etat et d'autoriser son Maire à la signer. Une copie des documents types a été transmise à tous les élus. Il est demandé à l'assemblée d'approuver la délibération correspondante.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 21 voix POUR et 5 CONTRE.

5°) TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU – PROGRAMME 2009 – PROCEDURE DE MARCHÉ ADAPTE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ – PRÉSENTATION : M. COMBIER

Par délibération en date du 18 septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'adduction d'eau 2009 et le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études I.C.D.E.E. à Bourgoin-Jallieu. Ce programme se décompose en plusieurs opérations :

- Le remplacement de l'ancienne canalisation de fonte grise de 175 mm de diamètre par une nouvelle canalisation de diamètre 200 mm sous la rue Aristide Briand.
- Le remplacement d'une ancienne canalisation de diamètre 80 mm par une canalisation de diamètre 125mm sous le chemin de Limon depuis la nouvelle canalisation installée suite aux travaux effectués chemin des Roches jusqu'au carrefour du chemin de Limon avec le chemin de Rongère .
- Le remplacement d'une ancienne canalisation de diamètre 80 mm sous le chemin de Limon entre l'allée du Midi et le chemin des Estournelles par une canalisation de diamètre 125 mm.
- La prolongation de cette canalisation de 125 mm sous le chemin de Châtanay jusqu'à la limite de la canalisation de même dimension qui a été posée sous ce chemin jusqu'au hameau existant.
- Le remplacement de l'ancienne canalisation de diamètre 60 mm situé sous le chemin des Estournelles par une nouvelle canalisation (toujours de diamètre 125 mm) capable d'assurer la défense-incendie du secteur et d'alimenter correctement les propriétés existantes.
- En tranche conditionnelle, le prolongement de cette dernière canalisation par servitude dans les propriétés COLCOMBET dans l'hypothèse où un lotissement serait effectivement créé au-dessus de la caserne de Gendarmerie.

Le montant H.T. des travaux s'établit à 498 000 € HT. hors imprévus, divers et maîtrise d'œuvre. Compte-tenu de la récente réforme du Code des Marchés Publics, la procédure choisie a été celle du marché adapté après publication d'un avis d'appel public à la concurrence. D'ores et déjà, plus d'une dizaine de candidatures se sont manifestées. La date de réception des offres est fixée au lundi 30 mars 2009 à 12 Heures. Une commission des Travaux est convoquée pour le même jour en Mairie afin d'ouvrir les plis des entreprises. Conformément à la procédure du marché adapté et en application de la délégation générale donnée au Maire au début de son mandat, il est demandé à l'assemblée d'autoriser celui-ci à signer le marché correspondant.

M. COMBIER donne ensuite quelques explications complémentaires ainsi que M. CORNACCHIA. Puis M. COMBIER répond à une question de M. SANFILIPPO. Après cette discussion, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

6°) TRAVAUX ALLEE DES ACACIAS – CONVENTION AVEC LA C.A.P.V. EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – PRÉSENTATION : M. CORNACCHIA

Il y a peu de temps, la commune a procédé à la réfection complète de la voirie de l'allée des Chênes au quartier de l'Eglise. Il est envisagé de réaliser la même opération aux cités de l'Eglise. Toutefois, la compétence « Voirie » et la compétence « Assainissement » ayant été transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, celle-ci doit assurer la coordination globale de cette opération. Celle-ci, en ce qui concerne les travaux de V.R.D. réseaux humides (adduction d'eau et

assainissement) ainsi que l'éclairage public, est estimée à un montant de 239 920 € H.T. pour lequel la prise en charge communale qui comprendrait le réseau d'eau potable, le réseau d'éclairage public et l'eau usée du domaine privé, serait de 95 790€ H.T.

Un projet de convention a été établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, dont une copie a été diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux. Il est demandé à l'assemblée d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer. A signaler qu'en fonction des données du budget 2009, les travaux ne pourront être réalisés que sur l'année 2010.

M. CORNACCHIA donne ensuite quelques explications complémentaires sur l'évolution en cours du dossier. Puis la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

7°) TRAVAUX ALLEE DES ACACIAS – APPROBATION D'UN DOSSIER PREALABLE ETABLI PAR LE S.E.38 EN VUE DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – PRESENTATION : M. CORNACCHIA

En complément des travaux prévus sous la coordination de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, il est prévu également, comme cela a été fait pour l'allée des Chênes, l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone sous l'allée des Acacias. Comme pour les autres opérations du même type, le S.E.38 (Syndicat Energie de l'Isère) a été sollicité pour réaliser ces travaux. Un dossier préalable a donc été établi par ce syndicat dont une copie a été diffusée à l'ensemble des élus. Pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique, le coût global de l'opération a été estimé à 75 058 €. La participation prévisionnelle de la commune est de 50 601 €. Pour le réseau téléphonique, le montant de l'opération étant évaluée à 18 443 €, la participation prévisionnelle communale s'établit à 16 643 €.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce dossier préalable, celui-ci étant ensuite suivi d'un dossier de réalisation beaucoup plus précis. Comme pour les autres travaux de viabilisation, la réalisation effective de l'opération interviendrait en 2010.

A la suite de cette présentation, il est répondu à une question de M. CANIN. Puis la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

8°) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – PRESENTATION : M. BUONO

Par délibération en date du 25 mars 2008, le Conseil Municipal a officialisé l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres communal. Toutefois, il n'avait pas été organisé, en même temps, l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public communale car, à l'époque, aucune renégociation de nouveaux contrats de ce type n'était prévue. Or, suite aux travaux de sectorisation qui ont été réalisés cette année sur le réseau d'adduction d'eau, il est nécessaire de réviser le contrat d'affermage avec la Société CHOLTON compte-tenu des coûts engendrés par cette opération, notamment pour la fourniture d'énergie électrique aux débitmètres et pour le suivi des données. Il est donc nécessaire, qu'à l'image de la Commission d'Appel d'Offres, une Commission de Délégation de Service Public soit créée. Il est proposé qu'elle se compose des mêmes membres que celle-ci soit :

- **Délégués Titulaires :**

‣ Liste de la Majorité « Vivre Ensemble à Chasse » : M. Jules CORNACCHIA, M. André COMBIER, M. Robert CANIN, Mme Monique CARBAIN

‣ Liste de l'opposition « Génération Chasse » : M. David SANFILIPPO

- **Délégués Suppléants :**

‣ Liste de la Majorité « Vivre Ensemble à Chasse » : M. Carmelo BALSAMO, M. Ali BENFIFI, M. Eric COMBALUZIER, Mme Catherine BAUDOIN.

‣ Liste de l'opposition « Génération Chasse » : Mme Anne VERMARE

Le Conseil Municipal est appelé à valider ces propositions, ce qui accompli après un vote à bulletin secret.

9°) DESIGNATION D'UN JURY POUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A MOLEYE – PRESENTATION : M. BUONO

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de D.U.P. et le dossier d'enquête parcellaire concernant le projet de réalisation d'un ensemble sportif dans le secteur de Moleye. Il a également approuvé le dossier « Loi sur l'Eau » correspondant. Auparavant, par délibération du 13 février 2008, l'assemblée avait approuvé la modification du Plan d'Occupation des Sols correspondante. Parallèlement, les procédures d'acquisitions amiables des terrains par I.G.C. Promotion, en conformité avec les dispositions de la convention passée avec la Mairie, sont en cours. Pour avancer dans le dossier de réalisation de ces équipements sportifs, il importe que la commune procède à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée à la fois d'un Cabinet d'Architecture et d'une Cabinet V.R.D. Infrastructures. Compte-tenu du montant de l'opération qui se situe aux alentours de 6 millions d'euros H.T., la désignation de cette équipe de maîtrise d'œuvre nécessite la mise en place d'un concours d'esquisses et la désignation d'un jury. Celui-ci pourrait être composé de M. RIOULT, Maire, et de quatre Conseillers municipaux de la majorité : Mrs CORNACCHIA, BUONO et CANIN, adjoints et M. COMBIER, Conseiller Municipal délégué, ainsi que d'un conseiller municipal de l'opposition. : M. SANFILIPPO. En plus de ces membres titulaires, le jury de concours serait composé de 5 membres suppléants délégués par le Conseil Municipal : MM. BOUVIER, BENFIFI, GUDET, SURLES pour la liste « Vivre Ensemble à Chasse », et Mme SAIBI pour la liste « Génération Chasse ». Seraient également membres de ce jury avec voix délibérative, un représentant de l'ordre des Architectes et l'Urbaniste de la Commune, M. GIACOMETTI; ainsi qu'avec voix consultative, un représentant du Cabinet PEYROT, Avocats spécialisés en matière d'urbanisme ; M. ALOY, Directeur Général des Services ; et M. THOUROUDE, Responsable des Services Techniques.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver la mise en place d'un concours d'esquisses pour la réalisation d'un ensemble sportif de Moleye, ainsi que la désignation des membres du jury de ce concours telle que proposée.

A la suite d'un vote à bulletin secret, la composition de la liste des membres du jury, telle que proposée, est approuvée à l'unanimité.

10°) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « RHONE-ARMENIE FORMATION ECHANGE » (RAFE) – PRESENTATION : M. BUONO

La commune de CHASSE-SUR-RHONE compte depuis longtemps, parmi ses habitants, de nombreuses familles d'origine arménienne. Les relations amicales entretenues depuis longtemps entre la Mairie et le Communauté Arménienne de Chasse ont permis à la collectivité de nouer des liens avec l'Arménie et tout particulièrement avec la ville de Nor-Hadjin d'où sont originaires plusieurs de ces familles. Ces relations se sont concrétisées par la signature d'un acte de jumelage entre Chasse et Nor-Hadjin le 19 septembre 1998. Dans le cadre de ce jumelage, ont été organisés des séjours culturels avec accueil de jeunes arméniens dans des familles chassères ainsi que diverses actions à caractère humanitaire.

La commune de Chasse souhaite donner une nouvelle dimension à son action en direction de la ville de Nor-Hadjin par le biais de l'Association « Rhône-Arménie Formation Echange » (RAFE). Celle-ci a pour objectif de permettre aux adolescents et aux adultes d'Arménie de recevoir une formation professionnelle appropriée dans leur pays. Cet objectif rejoint les orientations de la Mairie de Chasse d'autant plus que l'association RAFE est en lien avec le Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien d'Erevan en Arménie.

La convention entre la commune de Chasse et l'association RAFE a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune s'engage à contribuer au financement des études de jeunes de

Nor-Hadjin et à favoriser l'apprentissage de la langue française. Cette convention vise aussi à préciser les modalités d'attribution des bourses d'études et de définir les clauses que les différents partenaires s'engagent à respecter. La commune de Chasse s'engage donc à prendre en charge, à compter de la rentrée scolaire 2009-2010, le coût de la scolarité à la charge des familles pour 5 élèves au maximum. Toutes ces familles sont domiciliées dans la ville jumelle de Nor-Hadjin et fréquentent le Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien d'Erevan. Le montant correspondant à cette prise en charge sera versé à l'Association RAFE qui reversera elle-même le montant correspondant au CEPFA d'Erevan. A titre indicatif, le montant annuel de la scolarité, pour l'année scolaire 2009-2010, s'élèvera à 385 € pour la section « couture », 513 € pour la section « Assistance de Direction », 800 € pour la section « cuisine », 500 € pour la section « coiffure » et 1200 € pour la section « Prothèse Dentaire ».

Une copie du projet de convention a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux. Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce document et d'autoriser le Maire de la commune à le signer.

A la suite de cette présentation, interviennent MM. BOUVIER et BUONO. Puis la délibération correspondante est approuvée par 21 voix POUR et 5 Abstentions.

11°) ACQUISITION GRATUITE DES VOIRIES DU LOTISSEMENT « LE MAS DU CHATEAU » AU QUARTIER DE LA COTE – PRESENTATION : M. RIOULT

Le lotissement « Le Mas du Château » a été créé par l'ancienne compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse au moment où cette société a vendu en co-propriété les villas qu'elle avait construites dans la commune. Chaque propriétaire d'une villa devenait également co-propriétaire de l'ensemble des voiries et espaces libres du lotissement. Des démarches ont déjà été entreprises pour les anciens quartiers créés par la compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse en ce qui concerne les cités de l'Eglise, le quartier du Rhône et les maisons du quartier des Espinasses. Le lotissement du « Mas du Château » correspond aux maisons situées au quartier de la Côte et les voiries correspondantes qui sont incluses dans le lotissement, bien qu'elles soient déjà d'ores et déjà entretenues par la Mairie, sont les rues Mozart, Sidney Bechet, Strauss, Vivaldi et Berlioz.

Par un courrier récent, l'Etude de Maîtres Bazaille, Bonamour, Sève, Notaires à Givors, a informé la commune de la possibilité de régularisation de l'acquisition par la commune de ces voiries et espaces libres, soit les parcelles cadastrées section AD n° 319, 320, 321 et 318. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver cette acquisition gratuite et d'autoriser le Maire de la commune à signer l'acte de vente correspondant.

A la suite de cette présentation, aucune question n'étant posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

12°) ACQUISITION GRATUITE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN DES GOULES (REGULARISATION) – PRESENTATION : M. RIOULT.

Le chemin des Goules, au quartier du Champ du Roy, longe la route départementale n° 4, avenue Frédéric Mistral, en contrebas de cette route départementale. Il a été créé au début des années 1970 pour desservir la zone artisanale du Champ du Roy, sur son côté Ouest. Lors de l'attribution des permis de construire aux entreprises artisanales qui se sont implantées, une réserve pour l'emprise des terrains, dans la limite de 10 % de la superficie des parcelles, a donc été organisée, permettant la réalisation du Chemin des Goules. Toutefois, en plusieurs endroits, la situation par rapport aux propriétaires n'a pas toujours été régularisée à l'époque. A l'occasion d'une mutation de propriété sur le terrain voisin, la commune de Chasse a donc proposé à Mme TORIKIAN l'acquisition gratuite de la parcelle cadastrée section AO n° 316 représentant la partie du chemin des Goules limitrophe de sa propriété. Cette proposition a été acceptée par l'intermédiaire du Notaire de l'Office Notariale MATHIAN-MANCIOPPI et BLANCHON, Notaires Associés à Chonas l'Amballan. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver cette acquisition et d'autoriser le Maire de la commune à signer l'acte de vente correspondant.

A la suite de cette présentation, aucune question n'étant posée, ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

13°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « A LA VIE, ACCOMPAGNER LES VIVANTS » - PRESENTATION : MME CINO

L'association « A la vie, accompagner les Vivants » propose, grâce à un réseau de personnes sensibilisées à la perte ou ayant vécu la mort d'un proche (enfant, mari, père, frère, neveu etc.....), l'accueil d'autres personnes ayant vécu la même douleur. Cette association, qui est basée à Vienne, organise le soutien de ces personnes en deuil à travers des soirées-débats gratuites animées par des intervenants des groupes de paroles, une écoute individuelle pour échanger, une aide pratique ainsi que des renseignements sur les soins complémentaires pouvant aider le corps et l'esprit.

Il est proposé à l'assemblée d'apporter une aide de 250 € à cette association qui accueille des personnes domiciliées dans la commune.

A la suite de cette présentation, aucune question n'étant posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

14°) CONSEIL DES ANCIENS – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES – PRESENTATION : M. RIOULT

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, et lors de la dernière réunion du Conseil des Anciens, il a été constaté qu'un certain nombre des membres de cette assemblée souhaitent se retirer. Il devrait donc être proposé à l'assemblée la désignation de remplaçants pour ces personnes.

Toutefois, Mme CARBAIN, adjointe, qui devait s'occuper de ce dossier, est absente. Il est donc décidé de reporter l'examen de cette question à une prochaine réunion de l'Assemblée.

15°) APPROBATION DEFINITIVE DU DOSSIER DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE APRES ENQUETE PUBLIQUE – PRESENTATION : M. CORNACCHIA

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la mise à jour du classement de la voirie communale. Un certain nombre de voiries nouvelles avaient ainsi été intégrées suite à la réalisation de nouveaux lotissements. Conformément à la législation en vigueur, une enquête publique a eu lieu du 27 février 2009 au 9 mars 2009, soit pendant une durée de 15 jours. M. COPONAT, Commissaire-Enquêteur, a effectué des permanences en Mairie mais aucune remarque n'a été formulée sur le dossier. Toutefois, à la suite de vérifications de la part des services municipaux, M. COPONAT a intégré dans son rapport différentes adjonctions et retranchements et formulé de nombreuses remarques. Une copie du rapport du Commissaire-Enquêteur a été diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le nouveau dossier de classement des voiries communales sous réserve des dernières modifications qui ont été apportées suite à l'enquête publique.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

16°) CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

MARS 2009

- ↳ dimanche 29 mars après-midi : Loto des Jeunes Sapeurs-Pompiers, salle Jean Marion
- ↳ lundi 30 mars à 14 h 30 : Ouverture des plis du programme 2009 d'adduction d'eau. Pour tous les élus qui le souhaitent

AVRIL 2009

- ↳ jeudi 2 avril à 19 h : Présentation du Projet d'Agglomération par la C.A.P.V. à l'Espace St Germain, au Manège. Pour tous les Conseillers municipaux. Rassemblement pour voitures communes à 18 h 30, place de la Mairie
- ↳ vendredi 3 avril à 18 h 30 : au Château : Assemblée Générale de Croq'la Vie. Tous les Conseillers municipaux sont invités. Remise du chèque au laboratoire d'histocompatibilité.
- ↳ dimanche 5 avril à 15 h : Thé dansant organisé par la MJC, salle Jean Marion
- ↳ samedi 11 avril à 10 h : "Chasse aux œufs de Pâques" organisée par le Tennis-club et Sang pour Sang Sports au Club House du Tennis
- ↳ dimanche 19 avril :
 - à partir de 10 h : Course de barques organisée par la Société de Sauvetage, au quartier du Rhône
 - en matinée : dégustation-vente de pizzas par l'association Dolce Vita au Château
- ↳ mardi 21 avril à 17 h 30 : Réunion du S.I.CO.GE.C (pour les délégués intéressés) à la Gendarmerie
- ↳ jeudi 23 avril à 17 h 30 : Commission d'urbanisme ouverte à l'ensemble des élus intéressés
- ↳ samedi 25 avril :
 - à 15 h : Cérémonie du Souvenir de la Déportation, rue du 8 mai au Monument de la Résistance
 - à 16 h : Inauguration de la stèle franco-arménienne au Château, suivie d'une réception salle Jean Marion
- ↳ dimanche 26 avril :
 - à 11 h : Concert de Sonneurs de Trompes organisé à l'Eglise par l'ASREC et l'ACCA
 - à 15 h : Spectacle de la Compagnie Péricard, salle Jean Marion, organisé par l'Ecole de Musique, le G.S. Basket et le Foyer de l'Amitié

MAI 2009

- ↳ vendredi 8 mai :
 - à 11 h : Cérémonie commémorative de l'Armistice. Rendez-vous place Jules Ferry pour défilé jusqu'au Monument aux Morts
 - à partir de 13 h : Course de Barques des Sauveteurs, au quartier du Rhône.
- ↳ samedi 9 mai à 20 h 30 : Pièce de théâtre "Old Saybrook" de Woody ALLEN, organisée par l'OCM, salle Jean Marion
- ↳ lundi 11 mai à 14 h 30 : Commission d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché de transports scolaires
- ↳ samedi 16 mai : Tournoi des écoles de basket de 4 à 6 ans de l'agglomération viennoise organisé par le G.S. Basket au gymnase et salle Jean Marion

↳ dimanche 17 mai à 11 h : "Vernissage" du sentier "Art et Nature" du Gorneton organisé par les MJC de Chasse-sur-Rhône et de Seyssuel

↳ dimanche 17 mai toute la journée : Vide-greniers organisé par le Rugby-Club de Chasse-sur-Rhône et Croq'la Vie, place Jules Ferry

↳ samedi 23 et dimanche 24 mai : Phases finales du tournoi organisé par le G.S. Basket, au gymnase et salle Jean Marion

↳ lundi 25 mai à 14 h 30 : 2^{ème} Commission d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché de transports scolaires

↳ mardi 26 mai de 15 h 30 à 19 h : Collecte de sang organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles

↳ mardi 26 mai et mercredi 27 mai : Fête des Voisins organisée aux Barbières et sur les hauteurs par le Centre Social.

17) TOUR DE TABLE DES ELUS

Interviennent à cette occasion :

- M. COMBALUZIER sur l'opération de « Nettoyage de Printemps », complété par M. RIOULT.
- M. COMBIER sur l'aire de jeux pour enfants du Château et les travaux de renouvellement du revêtement du pont au dessus de la voie S.N.C.F.
- M. CANIN sur le report des cours dans les écoles du fait du jeudi de l'Ascension.
- Mme CINO, qui informe :
 - de la remise des clefs pour les "Jardins partagés", au Centre Social, le mardi 21 avril à 19 h.
 - de l'Assemblée Générale du Centre Social le vendredi 24 avril à 19 h au Centre Social.
- M. CORNACCHIA sur une nouvelle distribution de composteurs prévue à Chasse par la C.A.P.V. S'inscrire en Mairie. La date de la réunion sera précisée ultérieurement.

◆ ◆ ◆ ◆

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 19 h 15.